

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date de révision: 16/06/2020 Remplace la fiche: 21/09/2016 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance (UVCB)
Nom commercial du produit	: LF Olik HFDU
Nom chimique	:
Nom IUPAC	:
N° Index	:
N° CE	:
Numéro d'enregistrement REACH	:
Code du produit	:
Type de produit	: Lubrifiants
Formule brute	:
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisation dispersive Utilisé dans des systèmes clos
Utilisation de la substance/mélange	: Fluide hydraulique ---- Ne pas utiliser le produit à des fins qui n'ont pas été conseillé par le fabricant.
Catégorie fonction ou usage	: Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Atos Fluides
15 Chemin du Plateau, Bat C
69570 Dardilly
Tel : 04 37 45 40 40
contact@atos-fluides.fr

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Numéro d'urgence Centre anti-poison (FR):
Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24h)
+33 1 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [EU-GHS / CLP]

Non classé

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucun/Aucune ne doit être indiqué, selon les règlements actuels de l'UE. Pour des informations spécifiques sur les propriétés toxicologiques/écotoxicologiques et la classification de ce produit, voir chap. 11 / chap. 12.

2.2. Éléments d'étiquetage

Aucun/Aucune ne doit être indiqué, selon les règlements actuels de l'UE.

2.3. Autres risques (pas pertinent pour la classification)

Les autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun(es) dans des conditions normales. En cas d'accidents (ruptures de tubes sous pression ou accident similaires), toute substance peut être accidentellement injectée dans la peau même s'il n'y a pas de lésion apparente. Dans ce cas il faut conduire au plus vite la patient à l'hôpital pour les soins nécessaires.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : UVCB

Nom	Identificateur de produit	%
Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	(N° CE) 701-042-9 (N° Index) N/A (N° REACH) 01-2119496071-40	100

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Emmener à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une inflammation ou irritation persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux bien ouverts. Si une irritation persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun dans des conditions normales et à température ambiante.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Des contacts fréquents et prolongés, peuvent provoquer des phénomènes d'irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact avec les yeux peut causer une irritation passagère légère.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après administration intraveineuse : Pas d'information disponible.
Symptômes chroniques : Aucun/Aucune ne doit être indiqué, selon les critères de classification actuels.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés : Éviter l'emploi de jets d'eau. Ceux-ci ont pu causer éclabousser, et répandre le feu. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.
Danger d'explosion : Aucun(e).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Composés de l'oxygène (aldéhydes, etc.).

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Bloquer l'épandage à l'origine, si possible. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Recouvrir les épandages de produit avant inflammation à l'aide de mousse ou de terre. Utiliser un jet d'eau pour réfrigérer les récipients et les surfaces exposées au feu. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone.
- Équipement spécial de protection pour les pompiers : Équipement pour la protection personnelle pour les pompiers (voir la sect. 8). En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter la tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral. EN 443. EN 469. EN 659.
- Autres informations : En cas de feu, ne déchargez pas l'eau d'écoulement: rassemblez séparément et utilisez un traitement approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Éliminer toutes les sources d'ignition (ex : électricité, étincelles, feux, torche) si ceci ne présente pas de danger). Éviter les projections accidentelles du produit sur des surfaces métalliques chaudes ou sur des contacts électriques. Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Rester du côté d'où vient le vent.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir Section 8.
- Procédures d'urgence : Éloigner de la zone de déversement le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas de déversements mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants. Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. si nécessaire résistants à la chaleur et isolés. Casque de protection. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles. Protection respiratoire : Il est possible d'utiliser un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtres combinés contre les poussières/vapeurs organiques ou un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.
- Procédures d'urgence : Informer les autorités compétentes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Retenir le produit répandu avec de la terre, du sable ou tout autre matériaux absorbant; recueillir le produit répandu et les déchets dans des récipients appropriés imperméables à l'eau et résistants à l'huile minéral. Procéder à l'élimination en respectant la législation en vigueur.
- Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
- Autres informations : Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influencer considérablement sur le choix des mesures appropriées. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour de plus amples informations, voir l'article 13.

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté selon les besoins. Etant donné la nature extrêmement glissante de ce produit, il y a lieu de prendre des précautions toutes spéciales lors de sa manipulation, afin d'éviter d'en répandre sur les surfaces de marche. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Éviter les rejets dans l'environnement. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne coupez, soudez, forez, brûlez ou n'incinerez pas les récipients ou les bidons vides, à moins qu'ils aient été nettoyés, et déclaré comme sûr.
- Température de manipulation : Ce produit peut être manipulé à température ambiante.
- Mesures d'hygiène : Veiller à ce que des mesures appropriées de propreté/ ménage soient en place. Eviter le contact avec la peau. Ne pas respirer les fumées/ brouillards/ vapeurs. Ne pas ingérer. Ne pas fumer. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons sales ou gras. Ne réutilisez pas les vêtements, s'ils sont encore souillés. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas laisser des matériaux contaminés s'accumuler sur les lieux de travail et ne jamais les conserver dans les poches. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Entreposer dans un lieu sec et bien ventilé. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer.
- Produits incompatibles : Aucun connu.
- Température de stockage : Ce produit peut être conservé à température ambiante.
- Lieu de stockage : La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Les installations de stockage doivent être conçues avec murs de protection adéquats de façon à éviter toute pollution du sol ou des eaux en cas de fuites ou de déversements. Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage, doivent être effectués uniquement par du personnel dûment équipé et qualifié, tel que défini dans les règlements nationaux, locaux ou de l'entreprise.
- Emballages et récipients: : Si le produit est livré en conteneur : Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit.
- Matériaux d'emballage : Pour les conteneurs ou pour les revêtements de conteneurs, utiliser des matériaux spécifiquement approuvés pour une utilisation avec ce produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Méthode de monitoring	
Méthode de monitoring	Les procédures de surveillance doivent être choisies en fonction des indications fixées par les autorités nationales ou les contrats de travail. Référez-vous à la législation appropriée et de toute façon à la bonne pratique de l'hygiène industrielle

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
DNEL/DMEL (informations complémentaires)	
Indications complémentaires	Non dérivé - Pas classé comme dangereux pour la santé
PNEC (informations complémentaires)	
Indications complémentaires	Non dérivé - Pas classé comme dangereux pour l'environnement

- Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Avant de pénétrer dans des réservoirs de stockage et avant toute opération dans un espace confiné, effectuez à nettoyage proportionné, contrôler la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère.

Équipement de protection individuelle (pour l'usage industriel ou professionnel):

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Chaussures ou bottes de sûreté.

Protection des mains:

Gants de protection en PVC. Gants en caoutchouc nitrile. Caoutchouc chloroprène. 6 (> 480 Minutes). Employez les gants respectant toutes les conditions et dans les limites établies par le fabricant. Remplacez les gants immédiatement en cas de coupes, de trous ou d'autres signes des dommages ou de la dégradation. Au besoin, référez-vous à la norme EN 374. L'hygiène personnelle est un élément clé pour une prise en charge efficace des mains. Les gants doivent être portés uniquement avec les mains propres. Après le port de gants, les mains doivent être lavées et séchées soigneusement.

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. DIN EN 166

Protection de la peau et du corps:

Salopettes. Au besoin, référez-vous aux normes nationales ou à la norme EN 340, pour la définition des caractéristiques et du performance selon l'estimation de risque de la zone. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques, résistant aux produits chimiques, si nécessaire résistants à la chaleur et isolés.

Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. Indépendamment d'autres mesures possibles (modifications techniques, procédures, et autres moyens pour limiter l'exposition des ouvriers), un équipement personnel de protection peut être utilisé selon la nécessité. En atmosphère ventilée: en présence des brouillards d'huile et si le produit est manipulé sans à systèmes de retenue proportionnés, utilisez des masques de gaz totales ou de moitié-visage avec un filtre pour les brouillards/aérosols.

Au cas où il y aurait une présence significative des vapeurs (c.-à-d. par la manipulation à température élevée), utilisez des masques de gaz totales ou de moitié-visage avec un filtre pour les vapeurs d'hydrocarbure. (EN 136/140/145). Appareil filtrant combiné (DIN EN 141). Endroits fermés ou confinés (par exemple, intérieur des réservoirs): l'utilisation des mesures de protection pour des voies aériennes (masques ou respirateur portable), doit être évaluée selon l'activité spécifique, aussi bien que le niveau et la durée de l'exposition prévue. (EN 136/140/145)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection contre dangers thermiques:

Si un contact avec le produit chaud est possible ou prévisible, les gants doivent être résistants à la chaleur et isolés thermiquement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Les zones / installations de stockage devraient être conçues avec des diguettes adéquate afin de prévenir la pollution du sol et l'eau en cas de fuite ou de déversement. Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer. Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Non applicable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide limpide.
Couleur	: Jaune-brun.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -30 °C (point d'écoulement) (ASTM D 97)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 150 °C
Point d'éclair	: 290 °C (ASTM D 92)

LF Oliik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Température d'auto-inflammation	: ≥ 300 °C (DIN 51794)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non déterminé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 0,925 g/cm ³ (20 °C) (DIN 51757)
Solubilité	: Eau: Non miscible et insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 41,4 - 50,1 mm ² /s (40 °C) (ASTM D 445)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucun(e).
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Cette substance n'offre pas tout autre risque pour la réactivité, excepté ce qui est rapporté dans les paragraphes suivants.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable, selon ses propriétés intrinsèques (en états normaux de la manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun (en états normaux de la manipulation et stockage).

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Aucun.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire : Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Indications complémentaires	: (selon la composition)

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Cancérogénicité	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 - 1613 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	500 mg/m ³

Danger par aspiration : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
Viscosité, cinématique	41,4 - 50,1 mm ² /s (40 °C) (ASTM D 445)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Le contact avec les yeux peut causer des rougeurs et irritations provisoires.

Autres informations : Aucun(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement. Un dégagement non contrôlé à l'environnement peut néanmoins causer une contamination de différents compartiments environnementaux (air, sol, sous-sol, eau de surface, couches aquifères). Utiliser suivant les normes correctes d'utilisation et éviter de disperser le produit dans l'environnement.

Ecologie - eau : Le produit n'est pas soluble dans l'eau. Il flotte sur l'eau et forme un film sur la surface. Les dommages aux organismes aquatiques sont de nature mécanique (occlusion)

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
CL50 poisson 1	10 g/l
CE50 Daphnie 1	100 - 1000 mg/l (EL50)
EC50 72h algae 1	100 - 1000 mg/l (EL50)
NOEC chronique crustacé	110 mg/l (21d, NOELR)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
Persistance et dégradabilité	Les constituants plus importants du produit devraient être considérés comme "aisément biodégradable".

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Résultats de l'évaluation PBT-vPvB	Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Néant.

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser les produits (nouveaux ou usagés) dans les égouts, les canaux, les cours d'eau ou sur le sol; elles doivent être collectées et reprises par un organisme habilité à recueillir les huiles usagées.
- Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.
- Indications complémentaires : Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne coupez, soudez, forez, brûlez ou n'incinerez pas les récipients ou les bidons vides, à moins qu'ils aient été nettoyés, et déclaré comme sûr. Éliminer les conteneurs vides et non nettoyés de manière sûre, conformément aux réglementations locales.
- Ecologie - déchets : Le produit pendant qu'il est ne contient pas substances halogénées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADN / ADR / IATA / IMDG / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucun(e).				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire.

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

IBC code : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane ne est pas sur la liste candidate REACH

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane ne est pas sur la Liste REACH annexe XIV

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). (et sequens). Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (et sequens). Directives 89/391/CEE, 89/654/CEE, 89/655/CEE, 89/656/CEE, 90/269/CEE, 90/270/CEE, 90/394/CEE, 90/679/CEE, 93/88/CEE, 95/63/CE, 97/42/CE, 98/24/CE, 99/38/CE, 99/92/CE, 2001/45/CE, 2003/10/CE, 2003/18/CE. (santé et sécurité des travailleurs). Directive 2012/18/UE (Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses). Directive 2004/42/CE (réduction des émissions de composés organiques volatils). Directive 98/24/CE (protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail). Directive 92/85/CE (mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail). Substances épuisant la couche d'ozone (1005/2009) - Annexe I Substances (ODP). Règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117 / CEE. Règlement UE (649/2012) - Exportation et importation de produits chimiques dangereux (PIC).

15.1.2. Directives nationales

Réglementations nationales relatifs aux directives de l'UE liés à la santé et la sécurité sur le lieu de travail .

Réglementations nationales relatifs aux directives de l'UE liés à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (2012/18/CE).

Lois nationales relatives à la prévention de la pollution des eaux.

Lois nationales pertinentes sur la protection de la santé des travailleuses enceintes (Dir 92/85/EEC).

Lois nationales relatives à les huiles usées (Directif 75/439/CEE - 87/101/CEE).

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe risque aquatique (WGK) (D) awg, Dangereux pour l'eau en général

WGK remarque

: Le classement est effectué sur la base de l'ordonnance sur les installations de manutention des substances dangereuses pour l'eau (Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV)) du 18 avril 2017 (BGBl 2017, Teil I, Nr.22, Seite 905).

Classe VbF (D)

: Non applicable.

Classe de stockage (LGK) (D)

: LGK 10 - Liquides inflammables

Restrictions pour l'emploi

: L'interdiction de l'emploi pour la protection des jeunes au travail selon le § 1 de l'article 22 (6) JArbSchG doivent être respectées.

12e ordonnance d'application de la Loi fédérale de contrôle des immissions - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Autres réglementations concernant les informations, restrictions et interdictions.

: TRGS 555: Instructions et des informations de travail pour les travailleurs

Pays-Bas

Saneringsinspanningen

: A - Ne pas décharger en principe; Si oui, appliquer les meilleures techniques existantes

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance pas classée comme dangereuse conformément au règlement CE n° 1272/2008 [CLP], ainsi il ne nécessite pas la préparation de scénarios d'exposition conformément à l'article 14, paragraphe 4 du règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	Numéro d'enregistrement REACH	Ajouté	
1.1	N° CE	Ajouté	
1.1	N° Index	Ajouté	

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

1.1	Formule brute	Modifié	
1.1	Nom	Modifié	
1.1	Type de produit	Ajouté	
1.1	Forme du produit	Modifié	
1.1	Nom commercial du produit	Modifié	
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Modifié	
1.2	Utilisation de la substance/préparation	Enlevé	
2.1	Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	Modifié	
2.2	Pas soumis à un étiquetage	Ajouté	
2.3	Les autres dangers qui ne contribuent pas à la classification	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Premiers soins général	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié	
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Modifié	
4.2	Symptômes / blessures (indications générales)	Enlevé	
4.3	Autre avis médical ou traitement	Modifié	
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Modifié	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté	
5.2	Danger d'incendie	Modifié	
5.2	Danger d'explosion	Modifié	
5.3	Équipement spécial de protection pour les pompiers	Modifié	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Modifié	
6.1	Équipement de protection	Modifié	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Ajouté	
6.3	Pour la rétention	Modifié	
7.1	Température de manipulation	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
7.2	Matériaux d'emballage	Modifié	
7.2	Température de stockage	Ajouté	
7.2	Produits incompatibles	Modifié	
8.1	DNEL/DMEL (informations complémentaires)	Modifié	
8.1	PNEC (informations complémentaires)	Modifié	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
8.2	Vêtements de protection -	Enlevé	

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

	sélection du matériau		
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Contrôles techniques appropriés	Modifié	
9.1	Log Pow	Enlevé	
9.1	Solubilité dans l'eau	Modifié	
9.1	Densité	Modifié	
9.1	Point de fusion	Modifié	
9.1	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Point d'ébullition	Modifié	
9.1	Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Enlevé	
9.1	pH	Enlevé	
9.1	Odeur	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
9.1	Apparence	Modifié	
9.1	Seuil olfactif (ppm)	Enlevé	
9.1	M.M.	Enlevé	
10.1	Réactivité	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	Ajouté	
11.1	NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	Ajouté	
11.1	NOAEL (oral, rat, 90 jours)	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	ATE (poussières, brouillard)	Enlevé	
11.1	ATE CLP (vapeurs)	Enlevé	
11.1	ATE (dermique)	Enlevé	
11.1	ATE (par voie orale)	Enlevé	
11.1	DL50 cutanée lapin	Modifié	
11.1	Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Modifié	
11.1	DL50 orale rat	Modifié	
11.1	CL50 inhalation rat (mg/l)	Modifié	
12.1	NOEC chronique crustacé	Ajouté	
12.1	EC50 72h algae 1	Ajouté	
12.1	ErC50 (algues)	Enlevé	
12.1	CE50 Daphnie 1	Modifié	
12.1	CL50 poisson 1	Modifié	
12.1	Ecologie - général	Modifié	
12.1	Ecologie - air	Enlevé	

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

12.2	Persistence et dégradabilité	Modifié	
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté	
12.3	Log Pow	Enlevé	
12.4	Ecologie - sol	Ajouté	
13.1	Code EURAL	Enlevé	
13.1	Recommandations pour l'élimination des déchets	Enlevé	
13.1	Recommandations pour l'élimination des eaux usées	Modifié	
14.6	Mesures de précautions pour le transport	Enlevé	
14.7	IBC code	Modifié	
15.1	Saneringsinspanningen	Ajouté	
15.1	Autres réglementations concernant les informations, restrictions et interdictions.	Ajouté	
15.1	Restrictions pour l'emploi	Ajouté	
15.1	Classe risque aquatique (WGK) (D)	Modifié	
15.1	Maladies professionnelles (F)	Enlevé	
15.1	Autres informations, restrictions et dispositions légales	Ajouté	
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Modifié	
16	Abréviations et acronymes	Modifié	
16	Sources des données	Modifié	
16	Indications de changement	Ajouté	

Abréviations et acronymes:

	N/A = pas applicable
	N/D = pas disponible
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses de navigation intérieures
ETA	Estimation de la toxicité aiguë du mélange
BCF	Facteur de bioconcentration
DMEL	Dose dérivée avec un effet minimal
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration effectif pour 50 % de la population testée (concentration effectif médiane)
CIRC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Le plus bas niveau auquel un effet négatif est observé
NOAEC	Concentration pas observé d'effets indésirables
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et du développement économique
PBT	Persistantes, bioaccumulables et toxiques
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, Règlement (CE) no 1907/2006
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

- Sources des données : Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (et sequens). Évaluation de la sécurité chimique.
- Conseils de formation : Fournir une formation adéquate aux opérateurs professionnels pour l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), selon les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité.
- Autres informations : Ne pas utiliser le produit à des fins qui n'ont pas été conseillé par le fabricant.

LF Olik HFDU

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.